

# Procédure civile et modes amiables

## Infos pratiques

- > ECTS : 4.5
- > Nombre d'heures : 33.0
- > Niveau d'étude : BAC +5
- > Période de l'année : Enseignement neuvième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Cours magistral
- > Ouvert aux étudiants en échange : Oui
- > Campus : Campus de Nanterre
- > Composante : Droit et science politique

## Présentation

Le séminaire de procédure civile et modes amiables de résolution des différends s'adresse à des étudiants ayant de solides bases de procédure civile. En partant de thématiques liées à l'actualité (fonctionnement des tribunaux en période d'urgence sanitaire, réformes récentes ou à venir, rapports ministériels), il est demandé aux étudiants de développer une analyse de politique processuelle (compréhension de l'économie procédurale, du management de la justice, des enjeux en termes de droits et libertés fondamentaux...). Selon analysés les relations entre les différentes formes de justice (judiciaire, amiable et numérique).

Cette réflexion politique doit s'accompagner d'une maîtrise parfaite de la technique procédurale pour travailler en parallèle sur les stratégies amiables et judiciaires.

## Objectifs

Parfaire ses compétences techniques  
Développer une réflexion politique sur le fonctionnement de l'institution judiciaire

## Évaluation

Grand oral

## Pré-requis nécessaires

Solides connaissances de procédure civile

## Examens

Grand oral

## Contact(s)

### > Soraya Amrani mekki

Responsable pédagogique  
[samranim@parisnanterre.fr](mailto:samranim@parisnanterre.fr)